

père que notre propre route du fleuve et des lacs sera améliorée de façon à nous permettre de transporter tout ce grain par nos canaux au lieu de se servir des voies étrangères. J'ignore si la profondeur de nos canaux est suffisante ou non pour cela, mais il me semble que l'on doit aviser aux moyens à prendre pour donner à nos canaux la profondeur et les écluses nécessaires pour permettre aux vaisseaux océaniques de pénétrer dans nos lacs pour y prendre du grain, du fer et de l'acier à Toronto, à Hamilton, à Détroit, à tous les ports, jusqu'à Fort-Williams, pour la raison que les industries du fer et de l'acier qui se développent dans cette partie du pays devront, dans un prochain avenir, former par elles-mêmes un grand commerce d'exportation. Le commerce du fer et de l'acier de la Grande-Bretagne a diminué énormément durant les dernières années. Est-ce que le Canada ne peut pas suppléer à ce qui manque à la Grande-Bretagne? Est-ce qu'il n'est pas mieux situé que tout autre pays pour combler le déficit? Je pense que dans un temps comparativement peu éloigné il pourra le faire. Je ne vois pas pourquoi le Canada—c'est-à-dire la partie est du Canada—dont la distance qui la sépare de la Grande-Bretagne est d'un tiers, au moins, moins grande que celle qui sépare les principaux ports des Etats-Unis, je ne vois pas, dis-je, pourquoi le Canada, qui peut produire le fer et l'acier à aussi bon marché que les Etats-Unis, ne pourrait pas bientôt fournir à l'Angleterre l'énorme quantité de fer et d'acier qui lui manque aujourd'hui.

J'ai l'honneur, M. le Président, de seconder la motion demandant l'adoption de l'adresse.

L'honorable sir MACKENZIE BOWELL : Je suis parfaitement sûr que tous ceux qui ont entendu les discours prononcés par le proposeur et le secondeur de l'adresse devront avec moi féliciter la Chambre de pouvoir compter au nombre de ses membres deux orateurs aussi distingués. J'ai écouté avec beaucoup de plaisir le discours du proposeur. Il a été élégant, châtié, digne, et généralement approprié. Comme ancien libéral, appuyant un gouvernement semi-protectionniste, l'honorable sénateur de Saint-Jean (M. Ellis) a droit à l'indulgence relativement à certaines remarques qu'il a faites à cette occasion. Sans vouloir faire preuve d'égoïsme, qu'il me soit permis de féliciter

Hon. M. JONES.

la Chambre de la nouvelle acquisition qu'elle a faite dans la personne d'un membre de la presse pour lequel personnellement j'ai un grand respect. Le secondeur occupe une position toute différente de celle du proposeur. Il est ce que nous pourrions appeler le représentant de la classe manufacturière du pays, une classe importante surtout depuis que l'ancien gouvernement a établi au Canada la protection, et je suppose et j'espère de ne pas l'offenser en le désignant comme un libéral de la vieille école, ayant des opinions libre-échangistes, mais aussi des idées protectionnistes bien arrêtées. Il semble occuper ici une position quelque peu équivoque, mais dans notre époque, alors que les partis politiques sont obligés d'approuver au pouvoir ce qu'ils ont combattu violemment dans l'opposition, il fait plaisir de voir que l'esprit de l'homme est fait de telle façon qu'il peut accepter les deux aspects d'une question sur laquelle les partis peuvent ne pas s'accorder, et de fait ne s'accordent pas au point de vue de l'économie politique. Quoi qu'il en soit, à en juger par ses remarques, le secondeur porte un vif intérêt aux industries de ce pays, parce que d'après cette politique, que quelques-uns d'entre nous ont eu l'avantage et l'honneur d'inaugurer dans notre pays, l'industrie dans laquelle il a des intérêts a prospéré d'une manière merveilleuse, à un tel degré que cette industrie qui ne faisait que naître en 1878 est une des plus florissantes du pays, au point de vue de l'exportation. Je félicite l'administration de n'avoir pas changé la politique protectionniste de l'ancien gouvernement de manière à nuire au développement de cette industrie en particulier et des autres industries en général. Je me bornerai à dire quelques mots relativement à la première partie du discours du trône qui parle de la mort de Sa Majesté la Reine. Il sera de mon devoir de parler plus longuement de cette mort lorsque le ministre de la Justice proposera à la Chambre sa motion de condoléance à la famille royale et de félicitations à Sa Majesté Edouard VII, sur son avènement au trône. Pour cette raison je crois ne devoir pas dire à présent ce que je serai appelé à dire quand nous nous occuperons de cette question. Je ne ferais que répéter, plus tard, ce que je dirais aujourd'hui.

Je partage pleinement la manière de voir des orateurs qui ont loué la valeur des Cana-